

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION ET HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX

CONFORMEMENT à la LOI ALUR et au DECRET N° 2014-480 du 01/08/2014
DONT LE TEXTE EST APPLICABLE A COMPTER DU 15 SEPTEMBRE 2014

prestations proposées	honoraires TTC (taux actuel 20%)		
location	modalités (forfait, tranches)	à la charge de	
Entremise et négociation	de 1 à 30m ²	forfait 60€	bailleur
visite, constitution de dossier, rédaction du bail	de 1 à 45m ²	8 € le m ²	bailleur
		8 € le m ²	locataire
	de 46 à 50m ²	7,5€ le m ²	bailleur
		7,5 € le m ²	locataire
	de 51 à 60m ²	7 € le m ²	bailleur
		7€ le m ²	locataire
	au-delà	6,5 € le m ²	bailleur
	de 61M ²	6,5 € le m ²	locataire

état des lieux	3 € le m ²	bailleur
	3€ le m ²	locataire
	dans la limite de 170 €	bailleur
	dans la limite de 170 €	locataire

prestations particulières		
rédaction de bail seul	200 €	bailleur
	200 €	locataire
modification de bail à la demande du locataire	200 €	locataire
modification de bail à la demande du bailleur	200 €	bailleur

HONORAIRE REDACTION BAIL COMMERCIAL 15%TTC du Loyer annuel CHARGE PRENEUR
FRAIS ETAT DES LIEUX 4€ le mètre carré CHARGE PRENEUR ET CHARGE BAILLEUR

AGENCE IMMOBILIERE DU VAUGUEUX, SARL au capital de 7,622,45 €

téléphone : 02,31,93,00,33 fax : 02,31,93,00,10

8 rue Montoir Poissonnerie 14000 CAEN

Siret : 419028675 RCS Caen 98B 238 code APE 702C

Titulaire des cartes professionnelles CPI 1401 2016 000 009639 délivrées par la CCId de CAEN

Garantie par GALIAN - rue de la Boétie 75008 PARIS

Le présent barème mis en application le 15 septembre 2014